

DEMANDE DE SUBVENTION POUR BORNE DE RECHARGE

L'installation de bornes de recharge d'entreprise et/ou en accès public donne droit à une subvention de CHF 800.00 par borne de recharges (maximum 10 bornes) (art.14 de l'Ordonnance sur l'utilisation du financement spécial communal à vocation énergétique).

COORDONNÉES DU REQUERANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Rue et n° :

Localité :

Téléphone :

E-mail :

Adresse de l'installation :

DOCUMENTS À FOURNIR EN ANNEXE

- Facture au nom du requérant
- Rapport de mise en service de l'installateur
- Plan de situation

COORDONNÉES BANCAIRES OU POSTALES

No IBAN du compte bancaire
ou postal :

Nom de la Banque :

Titulaire du compte :

Remarques :

Déclaration :

Je confirme l'exactitude des indications ci-dessus et j'ai pris connaissance de l'ordonnance du Conseil communal sur l'utilisation du financement spécial à vocation énergétique.

Lieu et date :